

Chaumont, le 21 AVR. 2026



ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MARS 2026

COMPTE RENDU

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue sous la présidence de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le jeudi 12 mars 2026 à 16h00, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne et en présence de Mme Régine PAM, Préfète de la Haute-Marne, en tant que Commissaire du Gouvernement du GIP Haute-Marne.

➤ **Membres présents (39)**

Mmes Amandine FOURNIER, Angélique MASSELOT, Christelle PIOT, Marie-Christine SILVESTRE, Caroline TRIPIED, Christiane WELTI,

MM. Bernard ADAM, Laurent AUBRIOT, Francis BARTHELEMY, Paul DAVID, Philippe DELBE, Jacques DELMOTTE, Gilbert DEPARDIEU, Jean-Marc FEVRE, Daniel FRIQUET, Joseph FUSTINONI, Yannick GOUGET, Laurent GOUVERNEUR, Jean-Philippe HORREARD, José LACOURT, Nicolas LACROIX, Thierry LAHAYE, Fabrice LESEUR, Gilles LIEGEOIS, Jean-Baptiste MAIREL, Claude MALINGRE, Alain MALINGREY, Etienne MARASI, Philippe NOVAC, Richard PAPAZOGLU, Christophe PARENT, Gaëtan PERCHAT, Marc POINSIGNON, Thierry PUSSIEUX, Jacky THIEBLEMONT, Damien THIERIOT, Bruno TONON, Patrice TORRES, Florent WEBER.

➤ **Membres excusés et représentés (7)**

Mme Annick VERRON,

MM. Michel BOULLEE, Jean-Pierre BOURGEOIS, Claude CHATELOT, Yves CHAUVELOT, Patrick COLIN, Jean-François MARECHAL.

➤ **Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (19)**

Mmes Pascale BELLIER, Judith BUROT, Ode CHEVAILLIER, Nadège COLIN, Virginie GEREVIC, Mélanie HEILMER,

MM. Joël AGNUS, Didier CHANE, Jean-Alain CHARPENTIER, David COLIN, Bernard GUY, Gilbert HUMBERT, Michel HURSON, Jean-Paul HUVER, Eric KREZEL, Bernard MENAUCOURT, Jean-Philippe NUFFER, Franck RAIMBAULT, Gérard THEODORIDES.

➤ **Membres excusés (1)**

M. Dominique SAVOLDELLI.

➤ **Participaient également (17)**

Mmes Delphine CATALIFAUD, Sandrine FRANTZ, Régine PAM, Valérie REMENANT, Bélanda RODRIGUES, Lucie VIAL,

MM. Philippe CHASSENDE, Bertrand CHEVALIER, Lucas DELATTRE, Arnaud GRANDCLERC, Vincent HOTTO, Eric LAFON, Christophe LASSERTEUX, Jean MASSON, Christophe POIRSON, Nicolas SERRAND, Alain SOLARY.

39 membres sont présents, 7 sont représentés et 19 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 294 voix sur 363. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Propos introductif de Monsieur le Président

M. le Président ouvre l'assemblée générale du GIP Haute-Marne en rappelant que celle-ci est composée de 135 membres dont 125 représentants des communes de la zone de proximité du centre Meuse Haute-Marne de l'ANDRA. Ce sont les 125 communes ayant souhaité adhérer au groupement sur les 126 communes incluses dans la zone de proximité.

A la veille des élections municipales, M. le Président remercie tous les Maires ou représentants de communes qui se sont investis des années durant dans la vie de leur collectivité, de leurs EPCI, pour le bien des Haut-Marnais. Beaucoup prolongeront leur engagement, d'autres y mettront un terme, de nouveaux élus viendront rejoindre cette assemblée.

Le GIP Haute-Marne est tenu d'approuver le compte financier de l'année écoulée dans les 45 premiers jours de l'année en cours. C'est la raison pour laquelle l'assemblée doit se tenir en cette période électorale.

Activité 2025

L'activité d'engagement a été un peu plus modérée en 2025 qu'en 2024 :

- 383 opérations aidées (contre 425 en 2024),
- 27,7 M€ d'aide accordée (contre 30,2 en 2024).

Géographiquement, l'activité de financement est principalement centrée sur la zone de proximité :

- 15,2 M€ en zone de proximité (contre 12,2 pour le reste du territoire),
- Une intensité de financement de 222 € par habitant en zone de proximité (contre 120 € par habitant hors zone).

Par nature d'opération, l'activité de financement se compose :

- Des dotations des 10 km pour 2,9 M€ (à compter de 2026, ces dotations ne transiteront plus par le budget du GIP mais seront versées directement aux bénéficiaires par l'ASNR),
- Les aides directes ou indirectes aux entreprises avec 195 opérations soutenues pour un total de 9,3 M€,
- Les projets environnementaux (eau, performance énergétique) avec 77 projets et 1,7 M€ d'aides,
- Les infrastructures et équipements publics pour 13,5 M€ sur 91 opérations retenues.

Pour 2026, le conseil d'administration et le comité exécutif se sont réunis ce jour en début d'après-midi afin de statuer sur 79 demandes d'aides. Des financements à hauteur de 8,5 M€ ont été validés pour ces différentes opérations conformes au programme d'activité 2026.

Haute-Marne fonds propres

Le GIP Haute-Marne a toujours cherché à accompagner au mieux les entreprises du territoire. C'est pourquoi, de nouveaux outils ont été créés pour répondre aux besoins des entreprises, quitte à constituer des filiales dédiées.

C'est ce qui a été réalisé dans le domaine du portage immobilier (Haute-Marne Immo-Bail pour LISI, SEM Immobilière du Grand Saint-Dizier Der et Perthois pour Champ'ionne).

Mais la première filiale a été créée il y a plus de 15 ans, en 2010 : Haute-Marne Fonds Propres. Constituée par l'IRPAC et le GIP, cette filiale a accompagné par des investissements en haut de bilan des PME haut-marnaises. Il s'est agi de prendre des parts sociales ou d'accorder des prêts participatifs.

La gestion et l'animation de cette filiale est assurée par UI Investissement. Une politique audacieuse, parfois compliquée ou risquée. Ce fût une véritable aventure économique et financière.

Le bilan final de clôture de cette filiale s'avère clairement positif financièrement, économiquement, humainement. M. le Président pense tout particulièrement aux trajectoires de deux entreprises accompagnées : Chesneau à Sarrey et Gillet Group à Nogent.

L'assemblée de liquidation de Haute-Marne Fonds Propres s'est tenue le 4 février 2026 : les engagements financiers du GIP se sont dénoués positivement, le groupement a été

remboursé de tous ses apports, les rémunérations associées ont été acquittées. Et, à la fin, les actionnaires ont constaté un boni de liquidation.

M Arnaud GRANDCLERC, Directeur d'Investissement d'UI investissement présentera en fin d'assemblée les faits saillants de ce partenariat.

Ordre du jour

L'assemblée du groupement est principalement convoquée ce jour pour approuver le compte financier 2025.

M. le Président tient à remercier la DDFIP et ses équipes pour l'accompagnement du GIP fin 2025 et début 2026 dans un contexte peu simple avec le changement de logiciel comptable du groupement.

Le compte financier est marqué par une activité de financement intense avec des déblocages de subventions élevés 28 M€ (contre 22,4 M€ en 2024). Ce haut niveau de versements explique à lui seul la perte enregistrée sur 2025 puisque les recettes sont restées stables.

Par ailleurs, nous vous proposerons de renouveler ou confirmer trois partenariats :

- Le partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en faveur des entreprises artisanales ;
- Le partenariat avec l'association ENERGIC 52 – 55 qui regroupe plus de 100 sociétés haut-marnaises et meusiennes ;
- Le partenariat avec le Conseil départemental de la Meuse pour le programme e-Meuse Santé.

Décisions de l'Assemblée Générale

Approbation du compte financier 2025 et affectation du résultat (délibération 26-01)

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

L'assemble générale arrête et approuve les éléments d'exécution suivants pour l'exercice 2025 :

- 5 ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé), dont 4 ETPT salariés en propre et 1 ETPT détaché au groupement,
- -745.876 € de déficit,
- -3.055.156 € d'insuffisance d'autofinancement,
- -1.055.748 € de variation de fonds de roulement.

L'assemble générale arrête et approuve également le compte financier 2025 joint en annexe et d'affecter la somme de 86.256.480 € en report à nouveau 5.677€ aux réserves.

Partenariat Chambre des Métiers et de l'Artisanat 2026-2028 (délibération 26-02)

L'assemblée générale décide d'engager :

- une aide de 69 %, dans la limite de 123.300 €, pour les actions prévues au programme de la Chambres des métiers pour l'année 2026 estimées à 178.045 € HT ;
- une aide de 69 %, dans la limite de 138.175 €, pour les actions prévues au programme de la Chambres des métiers pour l'année 2027 estimées à 199.295 € HT ;
- une aide de 69 %, dans la limite de 125.968 € pour les actions prévues au programme de la Chambres des métiers pour l'année 2028 estimées à 181.858 € HT.

Soit au total une aide de 69 % dans la limite de 387.443 € pour les actions prévues au programme 2026-2028 estimées à 559.198 € HT.

ASSOCIATION ENERGIC ST 52-55 - Programme d'accompagnement 2026 (délibération 26-03)

L'assemblée générale décide d'acter le partenariat 2026 avec Energic en accordant une aide de 25 %, dans la limite de 102.750 € pour un budget de 411.000 € HT.

La décision s'inscrirait dans les missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

E-Meuse Santé : transformer la santé au service de tous par l'innovation numérique et organisationnelle – budget 2026 (délibération 26-04)

d'engager une subvention de 15 %, dans la limite de 200.000 € pour le budget 2026 d'e-Meuse Santé attendu à 1.293.323 € TTC porté par le conseil départemental de la Meuse.

La participation effective du GIP Haute-Marne (subvention versée) sur la période 2021 à 2026 ne pourra pas être supérieure à la participation effective sur la même période du GIP Objectif Meuse.



Le Président

Nicolas LACROIX

PS : engagements et fonds de roulement

Au 07 avril 2026 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 95,7 M€ compte tenu du résultat prévisionnel 2025 de 20,4 M€ (compte non tenu des versements de subventions qui pourraient être effectués d'ici le 31 décembre).

Le cumul des engagements en gestion restant à verser potentiellement sur 2026 s'élève à 55,6 M€ (hors les 6,2 M€ d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restants disponibles au 07 avril s'élèvent à 40,1 M€.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 12 MARS 2026	N° 26-01
OBJET : Approbation du compte financier 2025 et affectation du résultat	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	39 (267 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	26 (26 voix)
Total des membres présents ou représentés	65 (293 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0

L'assemblée générale du groupement est appelée à approuver le compte financier de l'exercice 2025.

Recettes de fonctionnement : 30.774.593 €

Les produits de la taxe additionnelle d'accompagnement se sont élevés à 27.873.252 €. Ce montant alloué au GIP Haute-Marne est identique à 2024.

Les produits divers de gestion courante s'élèvent à 276.777€, correspondant à des remboursements de trop perçu sur subventions.

Parmi les recettes 2025, une reprise sur provision de 2.310.000 € est constatée. Cette reprise est liée au remboursement par Haute Marne Fonds propres de l'intégralité des comptes courants mis en place par le groupement.

Les produits financiers représentent 314.564 € contre 341.186 € en 2024. Ces produits sont issus des revenus des prêts accordés aux entreprises et des intérêts sur les comptes courants des filiales.

Dépenses de fonctionnement : 31.520.469 €

Les financements mis en place par le groupement apparaissent au déblocage des fonds en section de fonctionnement pour les subventions et en section d'investissement pour les prêts ou avances remboursables.

Les subventions versées s'élèvent à 27.988.513 €.

Les dotations communales du rayon des 10 km (1.257.083 €) ainsi que les dotations à la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (1.451.555 €) et à la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier (206.903 €) s'élèvent globalement à 2.915.541 €.

Les frais de personnel propre au groupement pour 2025 se montent à 388.093 €.

Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 170.587 €, dont notamment des frais liés au personnel détaché (74.465 €).

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 720 €.

Recettes d'investissement : 2.543.304 €

Elles correspondent aux remboursements des différents prêts accordés antérieurement par le groupement dont le remboursement des comptes courants Haute Marne Fonds propres.

Dépenses d'investissement : 543.897 €

Les dépenses d'investissement se composent de :

- Acquisition matériels informatiques (6397 €)
- Parts sociales filiale SEM immobilière du Grand St Dizier, Der et Vallées (122.500 €)
- Compte courant pour SEM immobilière du Grand St Dizier, Der et Vallées (215.000 €)
- Autres prêts (200 000€)

Résultats

Globalement, le compte financier 2025 fait apparaître les grandes masses suivantes :

Recettes de fonctionnement	30.774.593,61
Dépenses de fonctionnement	<u>31.520.469,61</u>
Déficit de la section fonctionnement	-745.876,00
Recettes d'investissement	2.544.024,00
Dépenses d'investissement	<u>543.897,06</u>
Excédent de la section investissement	+ 2.000.126,94

L'activité de financement de 2025 au profit des entreprises et des collectivités correspond donc au cumul des subventions versées, des dotations 10 km, des prises de participation et des prêts débloqués, soit un total de 31.441.554 €.

Il est proposé d'arrêter le compte financier 2025, joint en annexe, et de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Origines :

• report à nouveau antérieur au 31/12/2024	87.008.033,32
• déficit section fonctionnement	<u>-745.876,00</u>
	86.262.157,32

Affectations :

• affectations aux réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	5.677,00
• report à nouveau	<u>86.250.480,32</u>
	86.262.157,32

Au 31 décembre 2025, les engagements de financement en gestion s'élèvent à 57.073.862 €. Il s'agit des subventions ou prêts décidés sur les exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été versés ou débloqués dans l'attente de la réalisation des projets.

Conformément à la délibération 18-08 du 10 décembre 2018 concernant la mise en place de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) au sein du GIP Haute-Marne, l'annexe 7 au compte financier 2025 reprend à la date du 31 décembre 2025 l'ensemble des engagements de subvention non versés du groupement, comprenant 772 dossiers en gestion.

Au 31 décembre 2025, le fonds de roulement du GIP est affecté à 45 %. Le fonds de roulement s'élève à 78.899.426 €. Les engagements en gestion restant à verser s'élèvent à 35.892.786 € (hors les 21.181.076 € d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restants disponibles fin 2025 se sont élevés 43.006.640 € ou 21.825.564 en tenant compte des engagements programmés ultérieurement à 2025.

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Il est proposé à l'assemblée générale d'arrêter les éléments d'exécution suivants pour l'exercice 2025 :

- 5 ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé), dont 4 ETPT salariés en propre et 1 ETPT détaché au groupement,
- -745.876 € de déficit,
- -3.055.156 € d'insuffisance d'autofinancement,
- -1.055.748 € de variation de fonds de roulement.

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver le compte financier 2025 joint en annexe et d'affecter la somme de 86.256.480 € en report à nouveau 5.677€ aux réserves.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 293 VOIX POUR
DECIDE**

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

L'assemblée générale arrête et approuve les éléments d'exécution suivants pour l'exercice 2025 :

- 5 ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé), dont 4 ETPT salariés en propre et 1 ETPT détaché au groupement,
- -745.876 € de déficit,
- -3.055.156 € d'insuffisance d'autofinancement,
- -1.055.748 € de variation de fonds de roulement.

L'assemblée générale arrête et approuve également le compte financier 2025 joint en annexe et d'affecter la somme de 86.256.480 € en report à nouveau 5.677€ aux réserves.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 21 AVR. 2026 LE PRESIDENT



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "L. B..." or similar, written over the printed name "LE PRESIDENT".

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 12 MARS 2026	N° 26-02
OBJET : Partenariat Chambre des Métiers et de l'Artisanat 2026-2028	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	39 (267 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	26 (26 voix)
Total des membres présents ou représentés	65 (293 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Les entreprises artisanales en quelques chiffres :

- Le nombre d'entreprises artisanales haut-marnaises actives est de 5.128 au 30 juin 2025, chiffre en progression continue depuis 20 ans ;
- Le secteur artisanal pèse plus de 11% de la population active départementale et occupe près de 9.000 personnes (chefs d'entreprise, salariés et apprentis) ;
- La répartition des entreprises est à 55% en zone rurale et 45% en zone urbaine ;
- Un tiers de ces entreprises a moins de cinq ans d'existence et 24% des artisans est âgé de 55 ans et plus.

Depuis 2008, le GIP Haute-Marne soutient les actions de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Haute-Marne (CMA 52) à travers des contrats de partenariat triennaux qui portent sur plusieurs types d'actions. L'appui du groupement s'est élevé à :

- 255.480 € pour le contrat 2008-2010,
- 331.728 € pour 2011-2013,
- 381.096 € pour 2014-2016,
- 382.581 € pour 2017-2019,
- 387.221 € pour 2020-2022,
- 387.429 € pour 2023-2025.

Face aux constats d'évolution des entreprises artisanales, la CMA 52 propose de mener un programme d'actions dont certaines ont déjà été mises-en-œuvre au cours du dernier programme.

Le programme d'actions 2026-2028 de la Chambres des Métiers et de l'Artisanat :

Le GIP Haute-Marne est sollicité sur neuf actions :

1. Axe 1 - Accompagnement à la création d'entreprises artisanales (deux actions)
 - **Accompagnement des porteurs de projets** : Professionnaliser la démarche de création d'entreprises, inciter les porteurs à bénéficier d'un accompagnement personnalisé et favoriser le réseautage
 - **Promouvoir la création-reprise d'entreprise** : Stimuler la création d'entreprises, favoriser l'émergence de nouvelles activités de proximité, renforcer le tissu économique local et promouvoir l'accompagnement de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
2. Axe 2 -Accompagnement à la performance des entreprises artisanales (deux actions)
 - **Accompagner les projets d'investissement des entreprises artisanales** : Sensibiliser les artisans à la nécessité d'évaluer leur entreprise et moderniser l'équipement professionnel.
 - **Suivi des jeunes entreprises artisanales sur une durée de trois ans** : Assurer un suivi personnalisé pour les artisans au cours des trois premières années d'installation
3. Axe 3 -Accompagnement aux grandes mutations (deux actions)
 - **Accompagnement à la transition numérique des entreprises artisanales** : Accompagner les artisans dans leur transition numérique en leur proposant des outils concrets, proposer une prestation de création de site et valoriser et promouvoir les artisans qui se distinguent par la création d'un site internet attractif et une présence impactante et professionnelle sur les réseaux sociaux

- **Accompagnement à la transition environnementale des entreprises artisanales** : Valoriser et promouvoir les entreprises artisanales engagées dans une démarche de développement durable à travers le label « ECO DEFIS » et inciter les collectivités à accompagner la Chambre dans le développement de ce label
4. Axe 4 - Développement commercial et accès aux nouveaux marchés (deux actions)
- **Accès à la commande publique des entreprises artisanales** : Faciliter l'accès de tous les artisans pouvant être concernés à la commande publique
 - **Développement commercial : favoriser l'accès à de nouveaux marchés** : Favoriser l'accès des artisans à de nouvelles opportunités commerciales en organisant des manifestations à forte visibilité commerciale ou en organisant des actions de promotion (expositions, concours,...)
5. Axe 5 - Promotion du secteur économique de l'artisanat (deux actions)
- **Promotion des titres de la filière artisanale** : Valoriser le savoir-faire haut-marnais au travers des titres d'artisans d'art, de maître artisan ou de maître artisan d'art
 - **Promotion du secteur économique de l'Artisanat Haut-Marnais** : Valorisation de l'artisanat haut-marnais par diverses actions complémentaires (reconnaissance des femmes dirigeantes, manifestations commerciales ou opérations de promotion à forte visibilité)

Programme 2026-2028				
Libellé de l'action	2026	2027	2028	Total
Axe 1 - Accompagnement à la création d'entreprises	48.828	51.641	48.828	149.297
Axe 2 -Accompagnement à la performance	42.934	42.934	42.934	128.801
Axe 3 -Accompagnement aux grandes mutations	31.110	31.110	31.110	93.330
Axe 4 - Développement commercial et accès aux nouveaux marchés	16.216	34.654	20.029	70.898
Axe 5 - Promotion du secteur économique de l'artisanat	38.958	38.958	38.958	116.873
TOTAL	178.045	199.295	181.858	559.198
Financement				
GIP Haute-Marne (69 %)	123.300	138.175	125.968	387.443
CMA 52 (29 %)	51.416	55.791	52.229	159.765
Participation entreprises (2 %)	3.330	5.330	3.330	11.990

Il est proposé à l'assemblée générale du groupement d'engager :

- une aide de 69 %, dans la limite de 123.300 €, pour les actions prévues au programme de la Chambres des métiers pour l'année 2026 estimées à 178.045 € HT ;
- une aide de 69 %, dans la limite de 138.175 €, pour les actions prévues au programme de la Chambres des métiers pour l'année 2027 estimées à 199.295 € HT ;
- une aide de 69 %, dans la limite de 125.968 € pour les actions prévues au programme de la Chambres des métiers pour l'année 2028 estimées à 181.858 € HT ;

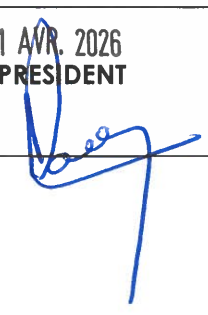
Soit au total une aide de 69 % dans la limite de 387.443 € pour les actions prévues au programme 2026-2028 estimées à 559.198 € HT.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 293 VOIX POUR
DECIDE**

d'engager :

- une aide de 69 %, dans la limite de 123.300 €, pour les actions prévues au programme de la Chambres des métiers pour l'année 2026 estimées à 178.045 € HT ;
- une aide de 69 %, dans la limite de 138.175 €, pour les actions prévues au programme de la Chambres des métiers pour l'année 2027 estimées à 199.295 € HT ;
- une aide de 69 %, dans la limite de 125.968 € pour les actions prévues au programme de la Chambres des métiers pour l'année 2028 estimées à 181.858 € HT.

Soit au total une aide de 69 % dans la limite de 387.443 € pour les actions prévues au programme 2026-2028 estimées à 559.198 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 21 AVR. 2026 LE PRESIDENT 



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 12 MARS 2026	N° 26-03
OBJET : ASSOCIATION ENERGIC ST 52-55 - Programme d'accompagnement 2026	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	39 (267 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	26 (26 voix)
Total des membres présents ou représentés	65 (293 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Rappel historique

Créée en 2007, l'association Energic S/T 52-55 compte aujourd'hui 105 adhérents haut-marnais et meusiens (maximum 117 en 2016). Elle a pour missions de développer les relations commerciales entre les industriels de la Meuse et de la Haute-Marne et les grands donneurs d'ordres du domaine de l'énergie (EDF, ORANO, CEA), de susciter et d'accompagner des partenariats entre industriels du territoire et de favoriser la montée en compétences techniques des entreprises locales.

Depuis 2009, le GIP Haute-Marne soutient les actions d'Energic.

La typologie des entreprises adhérentes a évolué. Ainsi, le taux de représentation des entreprises du domaine de la métallurgie est passé de 75 % à la création de l'association, à 30 %. Le secteur du bâtiment représente aujourd'hui 30% alors que les services aux entreprises (tertiaire) constituent le solde avec 40 %.

Les objectifs de l'association sont d'aider les entreprises à développer leur chiffre d'affaire, leurs emplois et leurs compétences avec la filière de l'énergie et du nucléaire. Energic développe également une panoplie de services permettant aux adhérents d'accéder à des marchés qui leur étaient jusqu'alors hors de portée : groupements temporaires, salons, missions et veille commerciales, aide à l'ingénierie, ...

Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé par les adhérents auprès des industriels du nucléaire s'élève à 24,3 M€ en 2024. Depuis 2020, il a oscillé entre 17 M€ et 29 M€.

Le chiffre d'affaire 2024 a partagé à la parité entre les entreprises des deux départements. Pour la Haute-Marne, la moitié a été attribuée à des entreprises travaillant dans le secteur de la maintenance, 32 % à des sociétés développant des activités spécifiques et 14 % dans l'électricité.

Fin 2018, Energic s'est positionnée sur la partie services de la conciergerie de la base de maintenance nucléaire (BAMAS) d'EDF construite à Saint-Dizier. Cette dernière est destinée à proposer aux entreprises sous-traitantes d'EDF intervenant en milieux contaminés, l'accès à des installations leur permettant d'effectuer la maintenance de leurs propres matériels d'intervention (outillages, appareils de mesure,...).

L'association apporte des prestations aux entreprises réalisant la maintenance de leur outillage notamment en facilitant la recherche de sous-traitants locaux.

Energic souhaite appuyer son budget 2026 (411.000 €) sur les financements suivants :

Financiers	Montant	Taux
Cotisations adhérents	105.000	26 %
Fonds privés (industriels du nucléaire)	100.500	24 %
GIP Haute-Marne	102.750	25 %
GIP Objectif Meuse	102.750	25 %

Pour rappel, la participation du GIP Haute-Marne avait été actée à hauteur

Année	Budget	Subvention
2025	427.000 €	106.750 €
2024	399.000 €	99.750 €
2023	407.200 €	101.800 €
2022	389.500 €	97.375 €
2021	387.000 €	96.750 €

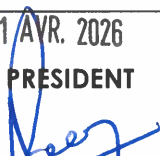
Il est proposé à l'assemblée générale d'acter le partenariat 2026 avec Energic en accordant une aide de 25 %, dans la limite de 102.750 € pour un budget de 411.000 € HT.

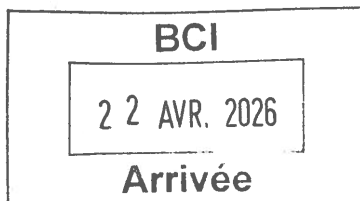
La décision s'inscrirait dans les missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 293 VOIX POUR
DECIDE**

d'acter le partenariat 2026 avec Energic en accordant une aide de 25 %, dans la limite de 102.750 € pour un budget de 411.000 € HT.

La décision s'inscrirait dans les missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 21 AVR. 2026 LE PRESIDENT 



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 12 MARS 2026	N° 26-04
OBJET : E-Meuse Santé : transformer la santé au service de tous par l'innovation numérique et organisationnelle – budget 2026	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	39 (267 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	26 (26 voix)
Total des membres présents ou représentés	65 (293 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Le projet e-Meuse Santé a été présenté en 2019 à l'appel à projet « Territoires d'innovation » initié par le Gouvernement sous la responsabilité de la Banque des Territoires. Cette candidature a été portée par le Département de la Meuse avec l'appui du CEA, de l'ARS et de l'Assurance Maladie.

e-Meuse Santé est un programme conçu pour assurer l'accès à des soins de qualité, le développement de la prévention et le maintien à domicile, grâce à des organisations innovantes et performantes.

Ce projet, basé sur le développement des usages du numérique en santé, mobilise l'ensemble des acteurs du département de la Meuse et de la région Grand Est autour d'expérimentations concrètes : professionnels de santé et du secteur médico-social, représentants des associations de patients, entrepreneurs, chercheurs, établissements de soins et financeurs. Ils sont rassemblés pour concevoir des parcours de soins/santé adaptés.

Ces ambitions ont été depuis confortées par les orientations prises au niveau national (par exemple le Virage numérique de la Stratégie de transformation du système de santé) et dans le Grand Est (notamment le Projet Régional de Santé 2018-2028).

Un consortium a été mis en place associant l'ensemble des parties prenantes autour du porteur qui reste le Département de la Meuse. Cet accord de consortium définit les règles de responsabilités, les structures de gouvernance (assemblée, comité exécutif, collèges, comité de suivi, coordinateur, équipe d'appui, conseil consultatif d'experts externes), les modalités de fonctionnement financier, les règles de propriété intellectuelle et les principes de confidentialité.

e-Meuse santé est un projet à 10 ans qui se décline en 14 actions :

- sept actions d'innovation organisées en quatre axes :
 - Prévention et dépistage,
 - Accès aux soins,
 - Prise en charge et suivi des maladies chroniques,
 - Autonomie au domicile.
- sept actions socles pérennes et évolutives en support aux actions d'innovation.

Les actions d'innovation représentent 52 % du budget et les actions socles 48 %.

Financièrement, l'accord de consortium prévoit que le porteur, le conseil départemental de la Meuse, appelle les financements.

Quatre maîtres d'ouvrage associés sont responsables de la mise en œuvre des actions :

- Conseil départemental de la Meuse,
- GHT Cœur Grand Est,
- Pulsy (groupement régional d'appui au développement de la e-santé),
- Région Grand Est.

Le porteur ventile les financements sur les opérateurs qui réalisent les actions via les maîtres d'ouvrage associés.

Les financements sollicités auprès du GIP Haute-Marne concernent les actions socles qui sont transversales et les actions d'innovation déployées sur la Haute-Marne.

Le projet à 10 ans se décompose en trois phases de trois, trois et quatre ans.

Le groupement s'est positionné le 10 juillet 2020 favorablement sur la première phase (2021-2023) en accordant une aide de 7 %, dans la limite de 450.000 €, sur un budget de 6.840.000 € HT.

L'assemblée générale du 16 décembre 2024 a engagé une subvention de 7 %, dans la limite de 240.000 € pour le budget 2024 d'e-Meuse Santé attendu à 3.305.882 € TTC. Pour le budget 2025 attendu à 2.068.334 € TTC, la subvention octroyée le 16 décembre 2025 est de 15 %, limitée à 300.000 €.

Le conseil départemental de la Meuse sollicite le GIP Haute-Marne pour le budget 2026 estimé à 1.293.323 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée générale du groupement d'engager une subvention de 15 %, dans la limite de 200.000 € pour le budget 2026 d'e-Meuse Santé attendu à 1.293.323 € TTC porté par le conseil départemental de la Meuse.

La participation effective du GIP Haute-Marne (subvention versée) sur la période 2021 à 2026 ne pourra pas être supérieure à la participation effective sur la même période du GIP Objectif Meuse.

La décision s'inscrirait dans les missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

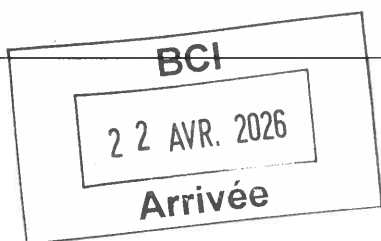
**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 293 VOIX POUR
DECIDE**

d'engager une subvention de 15 %, dans la limite de 200.000 € pour le budget 2026 d'e-Meuse Santé attendu à 1.293.323 € TTC porté par le conseil départemental de la Meuse.

La participation effective du GIP Haute-Marne (subvention versée) sur la période 2021 à 2026 ne pourra pas être supérieure à la participation effective sur la même période du GIP Objectif Meuse.

La décision s'inscrirait dans les missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 21 AVR. 2026 LE PRESIDENT



A handwritten signature in blue ink, written over the printed name "LE PRESIDENT".